

Publié le 10 décembre 2015

Effacité énergétique : les Epl éligibles aux prêts BEI

Alors que les négociations de la COP 21 se terminent, le Crédit coopératif et la Banque européenne d'investissement (BEI) signent un accord qui vient soutenir l'investissement en faveur de l'efficacité énergétique.



L'accès des Epl aux dispositifs de financement mis en place par la [Banque européenne d'investissement](#) demeure actuellement restreint. Une étude sur le [financement des Epl](#) publiée par la Fédération en avril 2015 a montré que seules 2% d'entre elles avaient déjà eu recours à des financements BEI.

Afin d'élargir le nombre de bénéficiaires à ces prêts, notée AAA, certaines banques, à l'image du [Crédit coopératif](#), jouent le rôle d'intermédiaire grâce à des accords signés avec la Banque sur des enveloppes spécifiques.

75 millions d'euros de prêts supplémentaires

Ce nouvel instrument de financement privé en faveur de l'efficacité énergétique, intitulé sobrement **PF4EE** (Private Finance for Energy Efficiency), permettra au Crédit coopératif d'accorder 75 millions d'euros de prêts supplémentaires à des entreprises dont les Epl, et à des associations.

L'instrument PF4EE combine trois éléments. Le premier consiste en un prêt BEI pour le financement de projets admissibles relatifs à l'efficacité énergétique, intermédié ici par le Crédit Coopératif. Le deuxième couvre les pertes potentielles pouvant être encourues par les banques partenaires dans le cadre de prêts relatifs à l'efficacité énergétique. Le troisième partie renforcera la mise en oeuvre de l'instrument PF4EE par un transfert de l'expérience technique et financière acquise dans le cadre d'autres projets similaires.